



Barème Honoraires

Location Zone non tendue

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	3/4 du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1/4 du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	offerts
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	3/4 du loyer mensuel avec charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1/4 du loyer mensuel avec charges

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Etat des lieux (entrée ou sortie)

3 euros TTC / m2 de surface habitable

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SARL Balaïtous au capital de 15 000€ - RCS 517 920 799 Dax - Code APE 6831Z - Carte Professionnelle : T/ G n° CPI 4002
2016 000 008 13 délivrée par la CCI de Dax - Caisse de Garantie : SOCAMAB - 128, rue de la Boétie 75008 Paris
Transaction: 120.000 € - Gestion: 110.000 €



Barème Honoraires

Location Zone tendue

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 10 € TTC

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	3/4 du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1/4 du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	offerts
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	3/4 du loyer mensuel avec charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1/4 du loyer mensuel avec charges

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Etat des lieux (entrée ou sortie)

3 euros TTC / m2 de surface habitable

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SARL Balaïtous au capital de 15 000€ - RCS 517 920 799 Dax - Code APE 6831Z - Carte Professionnelle : T/ G n° CPI 4002
2016 000 008 13 délivrée par la CCI de Dax - Caisse de Garantie : SOCAMAB - 128, rue de la Boétie 75008 Paris
Transaction: 120.000 € - Gestion: 110.000 €



Barème Honoraires

Vente Gestion Locative

Barème d'honoraires - Vente

Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC
47000	7000	115500	10500	184300	14300	258300	18300	397500	27500
52300	7300	121000	11000	189500	14500	268500	18500	408000	28000
57500	7500	126500	11500	194700	14700	279000	19000	419000	29000
63000	8000	132000	12000	199900	14900	289500	19500	429500	29500
68300	8300	137300	12300	205000	15000	299800	19800	440000	30000
73500	8500	142600	12600	210500	15500	310000	20000	450500	30500
78800	8800	147800	12800	215800	15800	321000	21000	461000	31000
84000	9000	153000	13000	221000	16000	331500	21500	471500	31500
89300	9300	158200	13200	226300	16300	343500	23500	482000	32000
94500	9500	163400	13400	231500	16500	354000	24000	492500	32500
99800	9800	168600	13600	237000	17000	364500	24500	503000	33000
105000	10000	173800	13800	242500	17500	376000	26000	513500	33500
110300	10300	179000	14000	248000	18000	386500	26500	524000	34000

Les honoraires sont à la charge du vendeur
 Les prix affichés s'entendent en euros. Les honoraires d'agence s'entendent avec un taux de TVA à 20%
 A partir de 530000 euros, les honoraires d'agence sont de 6,5 % TTC du prix de vente

Barème d'honoraires – Gestion Locative

SERVICE INITIAL 7% HT	Mise en place du mandat de gestion/ Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations/ Délivrance des quittances et reçus/ Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable/ Révision des loyers/ Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)/ Décompte lors du départ du locataire/ Gestion des provisions pour charges/ Tenue de la comptabilité propriétaire/ Acompte mensuel des fonds perçus/ Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)/ Déclaration de départ du locataire auprès de la perception/ Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation/ Demande de devis pour travaux/ Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
SERVICE CONFORT 8% HT	INITIAL +... Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers/ Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)/ Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle/ Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle/ Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)
SERVICE PRIVILEGE 9% HT	CONFORT +... Gestion technique de tous travaux, vérification annuelle du logement, démarches administratives liés aux travaux

Honoraires en % de l'encaissement charges comprises / Coût des prestations hors « service » sur devis

Barème établi le 14 avril 2017

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante
 SARL Balaitous au capital de 15 000€ - RCS 517 920 799 Dax - Code APE 6831Z
 Carte Professionnelle : T/ G n° CPI 4002 2016 000 008 13 délivrée par la CCI de Dax
 Caisse de Garantie : SOCAMAB - 128, rue de la Boétie 75008 Paris Transaction: 120.000 € - Gestion: 110.000 €